



Bulletin Officiel

N° 4399 Mardi 16 Juillet 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2

AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETE DE GESTION 3

AVIS DES SOCIETES

PUBLICATION D'INFORMATION SUR LE PACTE CONCLU ENTRE DES ACTIONNAIRES

D'AMEN BANK 4-5

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNIS RE 6

SITEX 7

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOPAT – AGO - 8

SOPAT – AGE - 9

UBCI – AGO – AGE - 10

INDICATEURS D'ACTIVE TRIMESTRIELS

ELECTROSTAR 11

INFORMATIONS POST AGO

SERVICOM – AGO - 12-14

LIBERATION DE LA DEUXIEME TRANCHE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR – ICF - 15

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOTUVER 16

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION « AMINA » 17

COURBE DES TAUX

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 18-20

COMMUNIQUE DU CMF**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2013, au plus tard le 20 juillet 2013.

AVIS DES SOCIETES**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****SOCIETE.....**

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre**Indicateurs :**

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;

- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;

- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 03 juillet 2013, d'agrérer la société de gestion suivante :

CDC Gestion

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.
Siège Social : 87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 -Tunis.

L'International Maghreb Merchant Bank (I.M.BANK) a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 juillet 2013, pour la création d'une société de gestion, dénommée « CDC Gestion » d'un capital social de 500 000 dinars divisé en 50 000 actions de 10 dinars chacune.

AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 03 juillet 2013, d'agrérer l'externalisation de la fonction du contrôle de la conformité et du contrôle interne au sein de l'Arab Tunisian For Investment & Development (A.T.I.D Co) au profit de Monsieur Walid KILANI.

RETRAIT D'AGREMENT D'UNE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 03 juillet 2013, de retirer l'agrément de constitution de la société de gestion dénommée « OLYMP Partners ».

AVIS DES SOCIETES

Publication d'information sur le pacte conclu entre des actionnaires d'Amen Bank

**(Conformément aux articles 62 bis & 62 ter du Règlement du Conseil du Marché Financier
relative à l'appel Public à l'épargne)**

1 - LES PARTIES AU PACTE

A) La Société de Participation de Gestion et d'Investissement « PGI HOLDING » Société Anonyme au capital de 20 million de dinars dont le siège social est au 150, Avenue de la Liberté 1002-Tunis, représentée par Mme Selma Babbou-Directeur Général Adjoint.

B) La Société « PARENIN » Société Anonyme au capital de 14.000.000 de Dinars, dont le siège Social est à Tunis, route de la Mornaglia KM 5,5, Sijoumi, représentée par son Président Directeur Général Monsieur Mohamed El Fadhel KHALIL.

C) La Société Immobilière Commerciale & Financière « SICOF » Société Anonyme au capital de 8 500 000 dinars dont le siège social est au 150, Avenue de la Liberté Belvédère 1002 Tunis, ayant Matricule Fiscale : 1233W/A /M/000, Registre de Commerce N°B17471997, représentée par son Mandataire Monsieur Karim Ben Yedder.

D) La Compagnie Méditerranéenne d'Assurance et de Réassurances « COMAR » Société Anonyme au capital de 50 000 000 dinars dont le siège social est à Tunis Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba-1001- ayant Matricule Fiscale : 000/301/L/A/M/ 000, Registre de Commerce N° B 13205 1996, représentée par son Président Directeur Général Monsieur Rachid Ben Jemia .

2 - MENTION DE LA SOCIETE DONT LES TITRES FONT L'OBJET DU PACTE

Société AMEN BANK Société Anonyme au capital de 122 220 000 dinars divisé en vingt quatre million quatre cent quarante quatre mille Actions (24 444 000 actions) d'une valeur nominale de cinq dinars (5 dinars chacune).
Dont le siège social est à Tunis, Avenue Mohamed V- 1002-- Matricule Fiscal : 000 221 /M/A/M/ 000, Registre de Commerce N° B176041996, représentée par son Président du Directoire Monsieur Ahmed ElkARM.

3 - LA DATE DE CONCLUSION DU PACTE, LA DUREE DES ENGAGEMENTS ET LE CAS ECHEANT LA DATE D'EFFET DU PACTE

Le pacte a été conclu le 02 juillet 2013 et ce pour une période de cinq ans, il est renouvelable par tacite reconduction pour de nouvelles périodes annuelles, sauf préavis adressé par l'une des parties sous la forme de LR/AR et ce six mois avant la fin de la période en cours.

4 - LE POURCENTAGE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DETENUS PAR CHACUN DES CONTRACTANTS A LA DATE DE SIGNATURE DU PACTE. POUR LES TITRES CONFERANT UN DROIT DE PARTICIPER AU CAPITAL, LE NOMBRE DE TITRE DETENUS PAR CHACUN DES SIGNATAIRES:

Dénomination	Pourcentage	Nombre d'Actions
PGI HOLDING	20,01 %	4 890 045
SICOF	2,23 %	545 110
COMAR	27,11 %	6 625 952
PARENIN	5,22 %	1 275 659

- Suite -

5 - LA TENEUR DES CONDITIONS PREVUES PAR LE PACTE

Obligation de coopération des parties : Les signataires du pacte s'obligent à se concerter par tous moyens de communication et feront leurs meilleurs efforts pour définir une position consensuelle lors des conseils et des assemblées.

Clause d'inaliénabilité : les signataires du pacte ont convenu de ne pas céder leurs participations dans le capital d'Amen Bank pendant la période de validité du pacte sauf dans les trois cas suivants :

---Toute cession d'action de la Société au profit de personnes physiques ou morales,

qui suite à leurs nominations sont obligées, de part la loi ou les statuts, d'être actionnaires, comme le président Directeur Général, les Administrateurs ou les membres du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance de la Société.

---Toute rétrocession d'action à son cédant initial et sous réserve que ce dernier soit

toujours actionnaire de la Société au jour de la rétrocession.

--- Toute cession intervenue dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Droit de préemption: Les signataires du présent pacte, s'obligent à s'accorder un droit mutuel de préemption, pour le cas où ils décideraient de céder tout ou partie des titres de la Société Amen Bank SA, qu'ils détiennent ou se trouveraient détenir.

Clause de sortie conjointe : En cas où l'un des signataires décide de céder à tout tiers tout ou une partie des titres qu'il détient dans le capital de la Société «Amen Bank SA », Les autres signataires bénéficient du droit de sortie concomitante et aux mêmes conditions que celles obtenues pour le ou les cédants.

Durée du pacte : Le pacte liera à compter de sa signature, l'ensemble des signataires, leurs ayants droit et ayants cause tant qu'ils détiendront une participation au capital de la Société Amen Bank et ce pour une période de cinq ans renouvelable par tacite reconduction pour de nouvelles périodes annuelles, sauf préavis adressé par l'une des parties.

6 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Néant

7 - SIGNATAIRE(S) (Nom, prénom et qualité du ou des signataires et date de la signature)

Fait à Tunis le 03 juillet 2013

Société PGI HOLDING
Le Directeur Général Adjoint
Selma Babbou

Société «SICOF»
Le Mandataire
Karim Ben Yedder

La Société « PARENIN »
Le Président Directeur Général
Mohamed El Fadhel KHALIL

La société «COMAR»
Le Président Directeur Général
Rachid Ben Jemia

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

**A.M Best Co confirme le rating de Tunis Re
B+(Bien) avec perspectives stables**

En dépit d'un contexte économique et financier difficile, l'agence de rating internationale AM Best à confirmé le 10 juillet 2013 la notation technico financière de Tunis Re à **B+(Bien)** avec perspectives stables ; authentifiant ainsi la solidité de la société et sa capacité à Surmonter les difficultés.

Cette confirmation du rating vient appuyer la crédibilité financière de la société et lui offrir de nouvelles perspectives à l'international.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièr responsabilité.

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

La société Industrielle des Textiles « SITEX » rend public le plan d'investissements défini par son Conseil d'Administration du 30 mai 2013.

Ce plan a pour objectif de répondre aux besoins de la Société pour moderniser ses installations face à ses proches concurrents, développer ses activités et pérenniser son exploitation.

Le Conseil a décidé une réalisation échelonnée du plan d'investissements avec le démarrage immédiat de la première phase portant sur un programme d'un coût de 13,470 millions de dinars.

Cet investissement reste sujet à l'obtention de son financement par crédits bancaires.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièvre responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA « SOPAT »

Siège social : Avenue de 23 janvier BP 19,Teboulba

La Société de Production Agricole TEBOULBA « SOPAT » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra **le lundi 29 juillet 2013 à 10 heures** à l'hôtel « ACROPOLE » sis au rue Rodrigo De Freitas 2045, les Berges du Lac, Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité 2012 établi par le Conseil d'Administration ;
- Présentation du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2012;
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012;
- Affectation du résultat de l'exercice 2012;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Quitus aux administrateurs
- Questions diverses ;
- Formalités légales

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA « SOPAT »

Siège social : Avenue de 23 janvier BP 19, Teboulba

La Société de Production Agricole TEBOULBA « SOPAT » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra **le lundi 29 juillet 2013 à 12 heures** à l'hôtel « ACROPOLE » sis au rue Rodrigo De Freitas 2045, les Berges du Lac, Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la mise en conformité des statuts avec la loi n°2009-16 du 16 mars 2009 modifiant et complétant le Code des sociétés commerciales
- adoption de la nouvelle version des statuts mis en conformité avec la loi
- Pouvoirs pour formalités légales.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SA au Capital de 80.493.965 de Dinars
Siège Social : 139 Avenue de la Liberté -Tunis
RC : B 19321997

Messieurs les Actionnaires de L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE sont convoqués à partir de 9 heures 30 en Assemblée Générale Ordinaire et en Assemblée Générale Extraordinaire le vendredi 26 Juillet 2013 à l'Hôtel Concorde Berges du Lac, rue du Lac Turkana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire à 9 heures 30

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012,
- 2- Lecture et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, et lecture du rapport général des commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2012,
- 3- Lecture du rapport spécial et approbation des conventions réglementées établies par les commissaires aux Comptes sur la base de l'article 202 du Code des Sociétés Commerciales,
- 4- Affectation des résultats de l'exercice 2012,
- 5- Transfert de réserves facultatives à prélever sur la réserve « à régime spécial » et représentant la partie de cette réserve devenue disponible,
- 6- Transfert des réserves facultatives à des réserves spéciales soumises à un régime particulier,
- 7-Fixation du montant des jetons de présence du conseil et des comités réglementaires,
- 8- Quitus aux administrateurs,
- 9- Renouvellement du mandat de deux Administrateurs,
- 10- Ratification de la cooptation de deux administrateurs,
- 11- Franchissement de seuil.

Assemblée Générale Extraordinaire à 11 heures

- 1-Modification de l'article 5 des statuts
- 2-Acquisition et annulation des 14 droits préférentiels de souscription
- 3-Augmentation de capital par incorporation de réserves.

Le Conseil d'Administration.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ELECTROSTAR

Siège social : Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013.

La Société ELECTROSTAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{eme} trimestre 2013.

(En TND)

Indicateurs	2ème Trimestre		Cumul du 01.01 AU 30.06			Cumul du 01.01 AU 31.12		
	2012	2013	2012	2013	Variation	2011	2012	Variation
Chiffre d'Affaires H.T	28 912 771	32 722 990	45 190 198	49 532 049	10%	41 005 676	89 397 529	118%
Investissements	298 552	571 423	495 820	845 563	71%	1 080 540	2 095 141	94%
Engagements bancaires dont:			96 380 976	120 538 622	25%	73 136 562	96 580 455	32%
Engagements par signature			24 661 723	32 795 117	33%	14 152 852	18 898 836	34%
Crédit moyen terme			25 928 869	30 211 493	17%	17 845 857	30 565 552	71%
Escompte commercial et avances sur factures			25 197 501	42 641 398	69%	12 070 552	32 176 262	167%

Il est à préciser que ces indicateurs ont été calculés selon les formules suivantes :

- Engagements bancaires = Crédit par caisse + Financement des stocks + Escompte commercial et avances sur factures + Engagements par signature + Financements en devises + Crédit à Moyen Terme

L'analyse de l'évolution de ces indicateurs suscite les principaux commentaires suivants :

- **Sur le plan de l'exploitation :**

- ✓ La société Electrostar a réalisé au cours du premier semestre 2013 un chiffre d'affaires de 49.532.048 TND, soit une hausse de 10% par rapport au premier semestre 2012.

- **Sur le plan des engagements bancaires :**

- ✓ Les engagements bancaires de la société ELECTROSTAR se sont élevés à 120.538.622 TND au terme du premier semestre 2013, soit une augmentation de 25% par rapport à 2012.

Ceci étant, il y a lieu de préciser que ces engagements se répartissent comme suit :

- Engagements par signature : 32.795.117 TND, soit une augmentation de 33% par rapport à 2012. Cette augmentation est liée à l'accroissement de l'activité.
- Escompte commercial et avances sur factures : 42.641.398 TND, soit une augmentation de +69% imputable à l'évolution du chiffre d'affaires.
- Crédits à moyen terme : 30.211.493 TND, soit une augmentation de 17% par rapport à 2012, et ce suite à la mise en place des crédits de consolidation accordés par le système bancaire et au remboursement du principal des crédits à hauteur de 2.917.430TND.
- Crédits de trésorerie : 14.890.614 TND à fin juin 2013 contre 20.592.883 TND à fin juin 2012, soit une baisse de-28% et ce grâce à la réalisation de l'opération de l'augmentation de capital.

- **Sur le plan des investissements :**

Durant le premier semestre 2013, la société ELECTROSTAR a réalisé des investissements pour 845.563mD soit une augmentation de +71% par rapport au premier semestre 2012. Ces investissements concernent essentiellement l'acquisition des équipements nécessaires pour la mise en place d'une nouvelle ligne de fabrication et de montage des téléviseurs, LCD et plasma ainsi que les aménagements effectués au nouveau siège de la société sis à la CHARGUIA en remplacement de l'ancien siège totalement endommagé suite aux événements survenus en Tunisie durant le mois de janvier 2011.

AVIS DES SOCIETES

Informations post AGO

SERVICOM

Siège Social : Cité Ishbilia -3100 Kairouan -3100 Kairouan-

Suite à la réunion de son l'Assemblée Générale Ordinaire, la Société SERVICOM publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTÉES

■ PREMIERE RESOLUTION – **Approbation des comptes individuels clos le 31 décembre 2012**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la Société et du rapport du Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 470 474 DT et un total bilan de 17 241 447DT.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

■ DEUXIEME RESOLUTION – **Approbation des comptes consolidés clos le 31 décembre 2012**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe formé par la Société et ses filiales et de ses annexes, ainsi que du rapport du Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice de 1 859 707 DT (résultat net part du Groupe).

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

■ TROISIEME RESOLUTION – **Affectation du résultat**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élevant à 470 474 DT au compte « Résultats Reportés » qui sera ainsi porté de 1 376 915 DT à 1 847 389 DT.

■ QUATRIEME RESOLUTION – **Approbations des conventions visées à l'article 200, 205 et 475 du Code des sociétés commerciales**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

■ CINQUIEME RESOLUTION – **Attribution des jetons de présence**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'attribuer aux administrateurs un montant de 1 250 Dinars net chacun en tant que jetons de présence au titre l'exercice 2012.

■ SIXIEME RESOLUTION – **Prendre acte de la démission de deux administrateurs**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de la démission des deux représentants d'ATD SICAR de leur poste d'administrateur au sein du conseil d'administration de la société.

■ SEPTIEME RESOLUTION – **Pouvoir en vue des formalités**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet de procéder à toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.

- Suite -

II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en Dinars)

		BILAN (Exprimé en dinars)	
		Exercice clos au 31 décembre	
	Notes	2012	2011
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 585	2 585
Moins : Amortissements		- 2 585	- 2 585
	1	-	-
Immobilisations corporelles		362 680	305 335
Moins : Amortissements		- 248 199	- 205 942
	2	114 481	99 393
Immobilisations Financières		5 843 000	4 815 723
Moins : Provisions		- 2 000	- 2 000
	3	5 841 000	4 813 723
Total des actifs Immobilisés		5 955 481	4 913 116
Autres actifs non courants	4	26 920	25 840
Total des Actifs non courants		5 982 401	4 938 956
ACTIFS COURANTS			
Stocks		365 912	369 429
Moins: provisions		-	-
	5	365 912	369 429
Clients et comptes rattachés		9 672 622	6 480 942
Moins: provisions		- 542 001	- 84 258
	6	9 130 621	6 396 684
Autres Actifs courants		1 434 958	1 694 249
Moins: provisions		- 50 618	- 15 671
	7	1 384 340	1 678 578
Placements et autres actifs financiers	8	40 244	38 798
Liquidités et équivalents de liquidités	9	337 929	77 093
Total des Actifs Courants		11 259 046	8 560 582
TOTAL DES ACTIFS		17 241 447	13 499 538

- Suite -

BILAN
(Exprimé en dinars)

	Exercice clos au 31 décembre		
	Notes	2012	2011
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux propres			
Capital Social		2 358 000	2 358 000
Prime d'émission		2 250 000	2 250 000
Réserve Légale		235 800	235 800
Résultats reportés		1 847 389	1 376 915
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		6 691 189	5 741 451
Résultat de l'exercice		-	-
Total des capitaux propres avant affectation résultat	10	6 691 189	6 220 715
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes assimilées	11	19 277	1 394
Provisions pour risques et charges		-	50 000
Total des passifs non courants		19 277	51 394
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	3 532 367	2 200 980
Autres passifs courants	13	3 435 226	1 781 634
Concours bancaires et autres passifs financiers	14	3 563 388	3 244 815
Total des passifs Courants		10 530 981	7 227 429
Total des passifs		10 550 258	7 278 823
Total des capitaux propres et des passifs		17 241 447	13 499 538

II – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (en dinars)**Tableau de variation des capitaux propres tenant compte de l'affectation du résultat**

Désignations	Capital social	Réserves Légales	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Autres capitaux Propres	Total
Solde au 31/12/2012 avant affectation	2 358 000	235 800	1 376 915	470 474	2 250 000	6 691 189
Affectation résultat 2012 (AGO du 24/06/2013)	-	-	470 474	-470 474	-	-
Solde au 31/12/2012 après affectation	2 358 000	235 800	1 847 389	-	2 250 000	6 691 189

AVIS DES SOCIETES

LIBERATION DE LA DEUXIEME TRANCHE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR

-ICF-

Siège Social : 4 Bis Rue Amine El Abbassi -1002- Tunis Belvédère

La Société « Industries Chimiques du Fluor –ICF– » informe ses actionnaires et le public que, dans le cadre de l'opération d'augmentation du capital en numéraire de **12 000 000 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Décembre 2011, ouverte à la souscription le 10 avril 2012 et libérée du quart à la souscription, conformément au prospectus visé par le CMF en date du 23 mars 2012 sous le n°12-771, et en application de la décision du Conseil d'Administration tenu le 09 Mai 2013, il a été procédé à la libération de la deuxième tranche de cette opération d'augmentation du capital, qui représente 50% du montant total de ladite augmentation, soit **6 000 000 dinars**.

Ainsi, les nouvelles actions ICF sont désormais libérées à hauteur des $\frac{3}{4}$ (trois quarts) de leur valeur.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation du capital annoncée

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
-SOTUVER-**

Siège social : Z.I Djebel Oust -1111 Bir Mcherga Zaghouan-

La Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2013 a décidé d'augmenter le capital social de **2 506 125 dinars** pour le porter de **17 542 875 dinars à 20 049 000 dinars** et ce, par incorporation d'une partie du report à nouveau d'un montant de **2 506 125 dinars**. La date d'attribution gratuite a été fixée au **18 Juillet 2013**.

Modalité de l'augmentation :

L'augmentation du capital sera effectuée par l'émission de **2 506 125 actions nouvelles gratuites** de nominal un (1) dinar chacune, à attribuer aux détenteurs des 17 542 875 actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse, à raison **d'une (1) action nouvelle gratuite pour sept (7) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les 2 506 125 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes **à partir du 1er janvier 2013**.

Cotation en Bourse :

-Les actions anciennes SOTUVER seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, **à partir du 18 Juillet 2013**.

-Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse **à partir du 18 Juillet 2013** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

-Les droits d'attribution seront négociables en Bourse **à partir du 18 Juillet 2013**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM **à compter de la journée de bourse du 18 Juillet 2013**.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION « AMINA »

(La dénomination sociale est en cours de modification en « GAT VIE » cf. l'AGE du 14/06/2013)

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker -1002 Tunis-

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société GAT VIE⁽¹⁾, réunie le **14 juin 2013**, a décidé de porter le capital de la société de **3 millions de dinars à 7 millions de dinars** par l'émission de **40 000 actions nouvelles** à souscrire en numéraire d'une valeur nominale de 100 dinars émises au pair.

L'Assemblée a fixé les modalités et conditions de cette augmentation de capital comme suit :

Cette augmentation sera réservée aux détenteurs des actions anciennes et/ou cessionnaires de droits de souscription, tant à titre irréductible que réductible. La société n'aura pas recours, lors de cette augmentation, aux procédures de démarchage et de publicité prévues pour les opérations par appel public à l'épargne.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Caractéristiques de l'émission :

Montant : 4 000 000 de dinars

Le capital social de la société GAT VIE sera porté de 3 000 000 de dinars à 7 000 000 de dinars par l'émission de 40 000 actions nouvelles de valeur nominale 100 dinars à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles seront émises au pair au prix de 100 dinars chacune.

Exercice du droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 40 000 actions sera réservée aux propriétaires anciens ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. La période de souscription commence à partir de la publication de la notice d'augmentation de capital et s'étend jusqu'au **23 septembre 2013 inclus**.

L'exercice de ce droit de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : à raison de quatre (**4**) actions nouvelles pour trois (**3**) actions anciennes.

- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et les cessionnaires de droits de souscription pourront en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désirent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été, éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.

Les actions non souscrites seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leurs parts dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

Lieu des souscriptions et des versements :

Les souscriptions et les versements seront reçus au siège social de la société. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible réservé à cette augmentation de capital ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), Agence Mohamed V PME (65) compte numéro 08005000653206532056.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 40 000 actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2014**. Elles seront assimilées aux actions anciennes après la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, et la mise en paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2013.

AVIS**COURBE DES TAUX DU 16 JUILLET 2013**

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuel (existence d'une adjudication)^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,806%		
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,778%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,771%	1 002,819
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,766%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,752%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,726%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,704%	
TN000800143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,695%	1 019,754
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014	4,681%		
TN000800127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,720%	1 033,046
TN000800184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,887%	1 030,799
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,077%	998,177
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,194%	1 000,915
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,361%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,409%		994,708
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,558%	1 041,450
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,880%	982,840
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,922%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,986%	976,762
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,224%		967,174
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,296%	1 039,351
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,304%		952,094

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	145,835	145,848	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,837	12,838	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,320	1,321	
35,569						
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,751	35,755	
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,635	48,639	
48,489						
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	159,228	159,647	
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	557,298	557,842	
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	120,777	120,636	
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	123,102	123,059	
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,877	116,842	
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	112,266	112,199	
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	87,595	87,718	
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	133,004	133,464	
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	99,792	99,925	
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	107,151	107,244	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 338,910	1 338,699	
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 277,677	2 269,962	
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	104,793	104,656	
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	102,324	102,574	
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,573	122,579	
21 FCP FINA 60	FINA CORP	28/03/08	1 190,742	1 192,253	1 190,383	
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	126,947	126,611	
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,565	15,470	
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 941,836	5 940,458	
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 060,030	5 065,513	
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,210	2,204	
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,905	1,900	
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,145	1,133	
OPCVM DE DISTRIBUTION						
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>						
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	106,172
30 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	102,532
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	103,811
32 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	100,741
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	101,597
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	105,148
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	102,121
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	101,733
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	102,314
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	103,834
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	100,156
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	102,310
41 FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	102,334
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	104,992
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	103,815
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	101,743
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	100,865
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	102,856
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	100,665
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	101,824
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	102,840
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	100,653
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	101,962
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	103,138
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	100,551

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE**

54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,337	10,338
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	101,257	101,267
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	101,814	101,829

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE

57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	99,467	99,536
----	---------------------------	-----	----------	----------	-------	----------------	---------------	---------------

SICAV MIXTES

58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	67,612	67,606
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	148,941	149,289
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1482,874	1486,607
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	108,834	108,860
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,693	110,651	107,430	107,446
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	31/05/13	0,349	87,724	86,262	86,057
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,601	16,608
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	271,333	271,955
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	36,397	36,393
67	STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 365,092	2 368,669
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	76,081	76,068
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,768	56,733
70	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	100,551	100,744
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	111,091	111,129
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	100,641	100,810

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,321	11,330
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	12,049	12,068
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,877	14,901
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,479	14,512
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,844	11,867
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,728	10,713
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,478	10,476
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,577	10,581
81	BNAC PROGRES FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	126,338	126,189
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	126,947	126,804
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,285	10,297
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	105,431	105,195
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	20,165	20,216
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	81,429	81,805
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	82,545	82,912
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	97,664	97,596
89	BIATCAPITAL CROISANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	96,442	96,707
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	99,812	99,627
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	99,168	99,192

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	96,125	95,930
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	103,422	103,207
94	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	130,676	130,392
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,689	10,638
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	116,837	116,307
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	116,713	116,669
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	103,594	103,312
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	99,602	99,085
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	184,049	185,348
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	162,537	163,077
102	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	141,784	142,078
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	10 051,664	10 088,388
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	19,918	20,199
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	133,911	133,605
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 529,868	1 521,611
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	110,125	109,504
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	88,118	88,069
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTIMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	115,809	115,995
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	9 179,835	9 211,381
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,671	9,602

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,411	9,348
-----	---------------------------	------	----------	---	---	---	--------------	--------------

BULLETIN OFFICIEL**DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant**du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE

du

C M F

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS